

CONDITIONS RELATIVES AUX OFFRES DE LA BANQUE HSBC CANADA AUPRÈS DE SES PARTENAIRES

1. Les présentes conditions s'appliquent à vous dans la mesure où la loi et la réglementation l'autorisent. Veuillez les lire attentivement.
2. La Banque HSBC Canada est le promoteur de cette offre, et les différends relèvent de la compétence des autorités locales.

L'offre

Sous réserve des conditions ci-dessous, la Banque HSBC Canada peut porter un crédit au compte des clients admissibles (appelé «crédit au compte» ou «crédit à votre compte» dans les présentes conditions), soit leur compte de carte de crédit Mastercard^{MD} de la HSBC admissible, lorsqu'ils achètent des services à la consommation auprès de DoorDash et Spotify pendant les périodes applicables indiquées ci-dessous.

Seuls les clients titulaires des cartes de crédit suivantes émises par la Banque HSBC Canada sont admissibles à cette offre (appelées «cartes admissibles» dans les présentes conditions) :

- Carte Mastercard^{MD} HSBC Jade World Elite
- Carte Mastercard HSBC World Elite
- Carte Mastercard HSBC Premier
- Carte Mastercard HSBC Premier World Elite
- Carte Mastercard HSBC Premier World

DoorDash

Effectuez une transaction chez DoorDash d'ici le 15 février 2021* et vous pourriez être admissible à un crédit à votre compte pour votre carte admissible. Un crédit pourrait être porté à votre compte, d'un montant équivalent, au maximum, à 30 % de la valeur totale des transactions effectuées chez doordash au cours d'un mois, jusqu'à concurrence de 10,50 \$ par mois, pendant une période maximale de trois mois lorsque vous réglez vos transactions chez doordash au moyen d'une carte admissible. Il n'est pas nécessaire de s'abonner à cette offre pour s'en prévaloir (toutefois, vous devrez peut-être créer un compte chez DoorDash). Tous les comptes DoorDash, nouveaux ou existants, sont admissibles à cette offre, tant que vous réglez vos transactions chez doordash au moyen d'une carte admissible. Votre admissibilité dépendra de la date à laquelle vous avez effectué votre dernière transaction chez DoorDash au moyen d'une carte admissible :

- La dernière fois que vous avez utilisé une carte admissible pour effectuer une transaction chez DoorDash remonte au 14 août 2020 ou avant cette date : vous serez admissible au crédit à votre compte si vous utilisez votre carte admissible pour effectuer votre prochaine transaction chez DoorDash entre le 15 novembre 2020 et le 15 février 2021.
- La dernière fois que vous avez utilisé une carte admissible pour effectuer une transaction chez DoorDash était pendant la période du 15 août au 14 septembre 2020 : vous serez admissible au crédit à votre compte si vous effectuez votre prochaine transaction chez DoorDash entre le 15 décembre 2020 et le 15 février 2021.
- La dernière fois que vous avez utilisé une carte admissible pour effectuer une transaction chez DoorDash était pendant la période du 15 septembre au 14 octobre 2020 : vous serez admissible au crédit à votre compte si vous effectuez votre prochaine transaction chez DoorDash entre le 15 janvier et le 15 février 2021.
- Le délai séparant la dernière fois que vous avez utilisé une carte admissible pour effectuer une transaction chez DoorDash et le 15 février 2021 est de 90 jours ou moins : vous ne serez pas admissible au crédit à votre compte.

Une fois que vous avez effectué une transaction admissible, comme indiqué ci-dessus, votre admissibilité au crédit à votre compte pour une transaction effectuée chez DoorDash dure trois mois. Par exemple, si vous effectuez votre première transaction admissible chez DoorDash le 14 janvier 2021, la valeur des transactions que vous effectuez chez DoorDash jusqu'au 14 avril 2021 s'appliquera au calcul des crédits portés à votre compte. Ou encore, si vous effectuez votre première transaction admissible chez DoorDash le 14 février 2021, les transactions que vous effectuez chez DoorDash jusqu'au 14 mai 2021 s'appliqueront au calcul des crédits portés à votre compte. Si vous êtes admissible, le crédit sera porté à votre compte de carte de crédit Mastercard de la HSBC admissible dans les 60 jours suivant la date à laquelle votre transaction admissible est inscrite à votre compte. Votre carte admissible doit être en règle au moment où la transaction est inscrite pour que le crédit soit porté à votre compte. La Banque HSBC Canada ne peut être tenue responsable (dans la mesure permise par les lois et règlements) de toute perte ou de tout dommage découlant de cette offre. La Banque HSBC Canada peut modifier les présentes conditions ou annuler l'offre à sa discrétion en tout temps et sans en être tenue responsable.

Spotify

Achetez un abonnement à Spotify d'ici le 15 février 2021 et vous pourriez être admissible à un crédit à votre compte pour votre carte admissible. Un crédit pourrait être porté à votre compte, d'un montant maximal de 9,99 \$ par mois pendant au plus trois mois, lorsque vous utilisez votre carte admissible pour acheter un abonnement à Spotify ou lorsque vous changez le mode de paiement d'un abonnement en cours pour que les paiements soient réglés au moyen d'une carte admissible (dans les présentes conditions, une «transaction chez Spotify» s'entend à la fois de l'achat d'un nouvel abonnement à Spotify au moyen d'une carte admissible et du remplacement du mode de paiement établi par une carte admissible). Il n'est pas nécessaire de s'abonner à cette offre pour s'en prévaloir (vous devrez possiblement vous abonner à Spotify). Votre admissibilité dépendra de la date à laquelle vous avez effectué votre dernière transaction chez Spotify :

- La dernière fois que vous avez effectué une transaction chez Spotify remonte au 14 août 2020 ou avant cette date : vous serez admissible au crédit à votre compte si vous utilisez votre carte admissible pour effectuer votre prochaine transaction chez Spotify entre le 15 novembre 2020 et le 15 février 2021.
- La dernière fois que vous avez effectué une transaction chez Spotify était pendant la période du 15 août au 14 septembre 2020 : vous serez admissible au crédit à votre compte si vous effectuez votre prochaine transaction chez Spotify entre le 15 décembre 2020 et le 15 février 2021.
- La dernière fois que vous avez effectué une transaction chez Spotify était pendant la période du 15 septembre au 14 octobre 2020 : vous serez admissible au crédit à votre compte si vous effectuez votre prochaine transaction chez Spotify entre le 15 janvier et le 15 février 2021.
- Le délai séparant la dernière fois que vous avez effectué une transaction chez Spotify et le 15 février 2021 est de 90 jours ou moins : vous ne serez pas admissible au crédit à votre compte.

Une fois que vous avez effectué une transaction admissible chez Spotify, comme indiqué ci-dessus, votre admissibilité au crédit à votre compte dure trois mois. Par exemple, si vous souscrivez un nouvel abonnement à Spotify le 14 janvier 2021 et le maintenez pour les trois prochains mois, vous serez admissible à un crédit à votre compte pouvant aller jusqu'à 9,99 \$ par mois jusqu'au 14 avril 2021. Ou encore, si vous changez le mode de paiement d'un abonnement à Spotify en cours pour que les paiements soient réglés au moyen d'une carte admissible le 14 février 2021 et maintenez votre abonnement pour les trois prochains mois, vous serez admissible à un crédit à votre compte pouvant aller jusqu'à 9,99 \$ par mois jusqu'au 14 mai 2021. Si l'abonnement à Spotify que vous choisissez coûte plus de 9,99 \$ par mois, le crédit maximal qui peut être porté à votre compte est quand même de 9,99 \$

par mois. Si l'abonnement à Spotify que vous choisissez coûte moins de 9,99 \$ par mois, vous serez admissible à un crédit à votre compte équivalant, au maximum, au coût mensuel de votre abonnement.

Si vous êtes admissible, le crédit sera porté à votre compte de carte admissible dans les 60 jours suivant la date à laquelle les frais de votre abonnement à Spotify sont imputés à votre compte. Votre carte admissible doit être en règle au moment où la transaction est inscrite pour que le crédit soit porté à votre compte. La Banque HSBC Canada ne peut être tenue responsable (dans la mesure permise par les lois et règlements) de toute perte ou de tout dommage découlant de cette offre. La Banque HSBC Canada peut modifier les présentes conditions ou annuler l'offre à sa discrétion en tout temps et sans en être tenue responsable.

* Les dates indiquées dans les présentes conditions sont réputées se terminer à 23 h 59, heure de l'Est.